

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Pour la reconnaissance du métier d'AESH : Gagnons de nouveaux droits !

Le ministère a organisé une grande concertation au sujet de la scolarisation des élèves en situation de handicap cependant il semble qu'un acteur majeur n'ait été oublié : les Accompagnant-e-s des Élèves en Situation de Handicap !

Les personnels, qui travaillent aux côtés des élèves en situation de handicap, sont particulièrement précaires : ils et elles subissent les temps incomplets imposés, les bas salaires, la pression au renouvellement de contrat, le manque de formation. Et pourtant leur présence est plus que nécessaire pour les élèves qu'ils et elles accompagnent.

Loin de vouloir reconnaître leurs missions et leurs compétences en créant un véritable métier d'AESH avec un véritable statut protecteur de personnel titulaire dans la Fonction Publique, le gouvernement entend précariser davantage les AESH. Il prévoit de renforcer le pouvoir des chef-fe-s d'établissement dans la gestion des AESH et d'instituer la possibilité d'un bi-employeur afin que les AESH passent à un statut polyvalent du scolaire au péri-scolaire. L'instauration du bi-employeur va dégrader les conditions de travail des personnels. Cette extension constituerait un net recul pour les AESH qui réclament d'être plutôt inclus-e-s dans le domaine scolaire, disciplinaire, éducatif et qui se retrouveraient à assumer une grande diversité de missions, sans formation, au service de plusieurs employeurs, à salaire constant.

Il est urgent de gagner des droits pour les AESH !

SUD éducation revendique :

- **la titularisation de tou-te-s les AESH : pour un véritable statut !**
- **une augmentation de salaire,**
- **l'accès aux mêmes primes et indemnités que les autres personnels et en particulier la prime d'éducation prioritaire,**
- **des moyens pour une véritable formation,**
- **l'étude en CGP de tous les cas de non renouvellement,**
- **la généralisation des contrats de 3 ans pour tous les personnels qui le souhaitent,**
- **la fin des temps incomplets imposés.**

L'Intersyndicale, constituée autour des droits des AESH, réclame des améliorations des conditions de travail des AESH.

Mobilisons-nous le 6 février 2019 pour l'augmentation des salaires et la titularisation des AESH !